

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 JANVIER 2024

DELIBERATION N°58-2024

Objet : <i>Modification du tableau des effectifs</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	11
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	13
	Date de la convocation : 11 janvier 2024	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Françoise VESPA, Frank STEYAERT, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Geneviève MOREAU, Jacqueline LAROCHE, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, David DUSSOULLIEZ, Dominique CHAUVIN, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

POUVOIRS : Zora CHAFFARD-QOCHIH donne pouvoir à Françoise VESPA. Régis CHOPIN donne pouvoir à M. Frank STEYAERT.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, Clément PERNOT, Christiane MAUGAIN, Aline GALLEGHER, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Régis CHOPIN, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christian NOIR, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, et Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON responsable des carrières.

Le Président expose :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte du recrutement d'un conseiller prévention : Il avait été prévu, lors du dernier conseil d'administration, de créer un poste de technicien pour occuper le poste de conseiller prévention. Afin de tenir compte de la qualification et de l'expérience professionnelle de l'agent retenu, il est proposé de supprimer ce poste et de le remplacer par un poste d'attaché.

Il est également proposé, conformément aux lignes directrices de gestion et compte tenu des nécessités de service, de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :



Cadre d'emplois	Catégorie	Grades sur lesquels ont été nommés les agents	Tableau des effectifs	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
	A	Attaché principal	2	35h
Attaché	A	Attaché territorial non titulaire 3-3-2	3	35h
Rédacteur territorial	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35h
	B	Rédacteur	1	35h
	B	Rédacteur non titulaire 3-3-2	1	35h
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} -classe	0	35h
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	35h
	C	Adjoint administratif	1	35h
	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe contractuel mis à disposition sur article 25	1	35h
	C	Tous grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif	2	35h
Total			14	
Filière technique				
Technicien	B	Technicien	1	35h
Total			0	
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	35h
Total			1	
Total des postes			15	
Total (hors postes non pourvus et agents mis à disposition)			10	
FMPE				
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35h
Adjoint technique	C	Adjoint technique	2	35h

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les membres du Conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 19 janvier 2024

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Françoise VESPA

